Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal =

Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 137 (1986)

Heft: 6

Artikel: Sauvegarde et aménagement des forêts de la côte ouest de

Madagascar: un développement des activités du CFPF de Morondava

Autor: Sorg, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-765166

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sauvegarde et aménagement des forêts de la côte ouest de Madagascar: un développement des activités du CFPF de Morondaya

Par *Jean-Pierre Sorg* Oxf.: 46:913:(691) (Centre de formation professionnelle forestière (CFPF) de Morondava, Madagascar)

Une forêt menacée

Les massifs forestiers qui s'étendent au sud et au nord de la rivière Morondava ne sont que les restes de la grande forêt couvrant jadis les plaines alluviales et sédimentaires de la région. De vastes défrichements ont eu lieu, notamment depuis la fin du siècle dernier. Les massifs qui subsistent n'ont plus une structure optimale. On peut considérer que tous ont subi l'exploitation, sous quelque forme que ce soit.

En particulier, les forêts d'accès relativement facile sont exploitées depuis longtemps. Les prélèvements se limitent pour une grande part à quelques espèces particulièrement recherchées, dont le faux-camphrier (*Hernandia voyronii* Jumelle, Hernandiacées) et les palissandres (*Dalbergia* ssp., Fabacées). Les méthodes rudimentaires d'exploitation encore en usage se soldent par un rendement-matière très faible, de l'ordre de 15 à 18 % contre 35 % dans la scierie du CFPF. Les ébéniers, ainsi que les plantes à latex et à tanin (ces dernières dans les mangroves), étaient exploités dans la région bien avant 1900. L'épuisement des ressources a mis très tôt un frein à cette pratique (*Schlemmer* 1983).

En raison de l'écrémage, pratiqué de façon plus ou moins systématique, de la diminution des surfaces et, plus récemment, de l'accroissement de la demande, la distance entre les chantiers d'exploitation et les points de consommation augmente.

L'accroissement de la demande a pour effet d'accélérer la dégradation de la forêt, abandonnée à elle-même dans un état peu favorable à sa reconstitution naturelle. En effet, alors qu'au premier passage, les beaux sujets des meilleures essences sont exploités en respectant plus ou moins les dimensions réglementaires, on prélève, au cours des passages ultérieurs, des tiges de plus en plus petites ainsi que dans une proportion croissante des essences négligées jusqu'alors.

La situation est très inquiétante en ce qui concerne le faux-camphrier qui est maintenant exploité quelle que soit sa taille. Si l'on se défend d'en pronostiquer la disparition complète (on trouve localement de la régénération naturelle), il n'en est pas moins probable que l'on s'achemine vers une raréfaction voire un arrêt de la production de bois de cette essence, qui durera l'espace d'une génération d'arbre (100 à 200 ans).

Il est pour l'heure une autre menace, dont la recrudescence est lourde de conséquences pour l'intégrité des massifs boisés: c'est de la culture sur brûlis qu'il s'agit. Durant la saison sèche, le sous-bois est coupé et laissé sur place; en fin de saison, les feux parcourent la forêt, ne laissant subsister que les gros sujets épars, fort abîmés. Un second brûlis après 2 ou 3 ans, éventuellement un troisième passage du feu règlent définitivement le sort de la forêt; les «champs» sont alors abandonnés et une savane épineuse, le plus souvent à jujubier (*Ziziphus mauritiana* Lamk., Rhamnacées) prend la place de ce qui était auparavant une forêt dense. Il semble parfois qu'une véritable stratégie soit mise en œuvre dans le but de détruire la forêt: les brûlis sont effectués aussi bien le long des lisières que sous forme de bandes pénétrant de plusieurs kilomètres dans les massifs. De ce fait, des zones relativement intactes deviennent des îlots forestiers dans la savane, voués eux aussi à la destruction.

Au rythme où progressent la destruction de la forêt et l'écrémage des massifs résiduels, il est à craindre que les modes d'exploitation et de transformation du bois, les techniques sylvicoles permettant de maintenir et d'améliorer la capacité de production de la forêt mis au point au Centre ne deviennent sans objet. En d'autres termes, que l'apport du CFPF de Morondava à la promotion de l'économie forestière de la côte ouest ne reste improductif faute de possibilités d'application.

Face à cette situation, il est inévitable que des mesures devront être prises pour assurer la sauvegarde et l'aménagement rationnel des massifs forestiers de la côte ouest. Il convient de souligner que le principe de la sauvegarde n'exclut pas une exploitation de faible intensité suivie d'interventions sylvicoles destinées à reconstituer la forêt.

Une proposition

Le Centre de formation professionnelle forestière de Morondava a formulé à l'intention des autorités de tutelle une proposition tendant à promouvoir la sauvegarde et l'aménagement des massifs forestiers disposés dans une zone d'environ 60 x 20 km au nord de la ville de Morondava (*CFPF* 1984).

La proposition a été retenue et un financement trouvé. Les travaux débuteront en 1986 sur une base modeste (personnel et équipement); ils prendront de l'ampleur en fonction de priorités qui pourront varier avec le temps. Il sera fait appel d'une part aux capacités propres de l'opération, d'autre part à diverses collaborations institutionnelles dont il faudra s'assurer le concours (service forestier décentralisé, services régionaux de l'agriculture et de l'élevage, Université nationale, instituts de recherche). Ce nouveau projet, dont un plan d'opération réglera les activités, sera intégré tout d'abord aux structures du CFPF de Morondava. Il pourrait s'en détacher par la suite pour se rapprocher de la circonscription forestière locale.

Les activités du projet s'articuleront autour de 5 thèmes principaux, détaillés ci-après:

- protection de la forêt
- aménagements agro-sylvo-pastoraux
- reconstitution, amélioration et extension de la forêt
- expérimentation
- mise en valeur économique

Protection

Il sera peut-être possible, avec le temps, d'introduire le principe du maintien de l'aire boisée dans un plan d'aménagement des ressources nationales. Un inventaire forestier couvrant tout le pays est nécessaire pour que les documents d'aménagement puissent être établis sur des bases actualisées et fiables.

L'application d'une politique de conservation des forêts nécessite, sur le plan national comme sur le plan régional, le contrôle des exploitations, des appropriations et des mises en valeur. Les diverses dispositions légales régissant le secteur forestier devraient être fondues en un nouveau code forestier accordant plus d'importance à la protection de l'environnement et à l'amélioration du patrimoine boisé. Ce postulat est généralement défendu par les milieux forestiers de Madagascar. En renforçant les moyens du service forestier décentralisé, mais aussi en étudiant les usages locaux et les droits coutumiers, le projet contribuera à améliorer les conditions d'application de la législation forestière. L'appui au service forestier dans l'exercice de la fonction de police ne devra pas prendre le pas sur les autres activités, mais se limitera à fournir une voie de recours.

Aménagements agro-sylvo-pastoraux

C'est un lieu commun de dire que les problèmes dont souffre la forêt, souvent, ne sont pas de nature forestière, et qu'une partie des remèdes doivent être recherchés en dehors de la forêt. La côte ouest de Madagascar ne fait pas exception. La culture sur brûlis fait de gros ravages; ses motivations en sont partielle-

ment connues: elles relèvent de l'agriculture. Les problèmes de destruction dans les franges de forêt situées à proximité des villages ne peuvent être abordés que dans le cadre d'une concertation entre les services relevant de l'agriculture, de la forêt et de l'élevage. L'entreprise est de longue haleine; il serait maladroit de partir du principe que le milieu rural est seul responsable. Les modèles d'aménagement qui seront proposés devront tenir compte des différents intérêts en présence, notamment ceux de la population rurale. Il est possible que certaines propositions, peut-être les seules praticables localement, entraînent des coûts d'investissement assez importants. Ce pourrait être le cas de la maîtrise de l'eau, qu'il convient de rétablir si l'on souhaite freiner les pratiques culturales dommageables à la forêt.

Reconstitution, amélioration et extension de la forêt

Ce thème recouvre deux interventions différentes: les travaux effectués en forêt d'une part, l'extension des massifs forestiers d'autre part.

En forêt, les travaux porteront sur la réhabilitation des zones dégradées au sein et en bordure des massifs, ainsi que sur la reconstitution des parcelles qui auront fait l'objet d'une exploitation en raison de leur intérêt économique.

Par extension des massifs forestiers, on entend le rétablissement de la forêt dans les zones post-forestières: clairières, savanes herbeuses, savane à épineux. Il s'agit d'étendre la superficie forestière à proximité des limites actuelles de la forêt fermée sur des terrains qui, raisonnablement, ont une vocation forestière.

Les nombreuses ressources de la sylviculture seront mises à contribution selon les situations données: enrichissement (layons, placeaux), reboisement en plein, techniques favorisant la régénération naturelle. Pour l'enrichissement et le reboisement, on utilisera aussi bien des essences locales (en pleine forêt) que des essences étrangères (grandes clairières, savane). Dans les différents cas, des techniques sylvicoles connues, appliquées au CFPF de Morondava à titre expérimental, pourront être propagées dans ce champ d'application prédestiné.

Expérimentation

L'approche agro-sylvo-pastorale ainsi que la reconstitution et l'amélioration de la forêt nécessiteront un apport expérimental quasi permanent sur les plans écologique, socio-économique et technique. L'apport du projet seul ne saurait suffire. Il conviendra d'entreprendre, dès les premiers stades de la réalisation du projet, des études multidisciplinaires sur différents thèmes, dont les principaux sont les suivants.

Ecologie: amélioration des connaissances en pédologie, botanique, phytosociologie; confection de cartes stationnelles.

Milieu rural: étude des interactions entre les communautés villageoises et la forêt; travaux agricoles et façons culturales; les évolutions récentes; usages locaux, droits coutumiers.

Techniques forestières: techniques de pépinière et de plantation; régénération naturelle; inventaires et étude de la production; stabilité des massifs en fonction d'interventions culturales ou économiques; étude des coûts et des rendements.

Le champ des investigations est vaste et varié; les priorités évolueront. Une bonne coordination devra être assurée entre le secteur expérimental et les autres activités du projet.

Mise en valeur économique

L'aménagement de la forêt tel que présenté n'a pas une finalité de conservation seulement. Il est prévu, au contraire, de promouvoir des modes de mise en valeur légers, adaptés aux ressources de la forêt et aux besoins locaux. Ces interventions seront subordonnées aux autres objectifs formulés, notamment en ce qui concerne la reconstitution de la forêt et le respect des dispositions légales. Il est important de démontrer, à long terme, qu'il est possible de tirer parti de la forêt d'une façon économique sans engager un processus de destruction.

Zusammmenfassung

Erhaltung und Einrichtung der Wälder der Westküste Madagaskars: Eine Weiterentwicklung der Aktivitäten des CFPF von Morondava

Der dichte tropische Trockenwald der Westküste Madagaskars ist, wie alle Wälder der Insel, bedroht. Das Centre de Formation Professionnelle Forestière von Morondava (CFPF), ein von der Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe (DEH) unterstütztes Projekt, ist durch diese Situation, welche seine Tätigkeiten langfristig in Frage stellt, beunruhigt.

Aus diesem Grunde wurde ein Vorschlag mit dem Ziel, die Erhaltung und Einrichtung der Waldmassive der Region von Morondava zu fördern, ausgearbeitet. Ein neues Projekt wird 1986 als Erweiterung des Tätigkeitsbereiches des CFPF anlaufen. Die Arbeiten werden sich im Rahmen von 5 Hauptthemen bewegen: Schutz des Waldes; agroforstliche Betätigungen; Wiederherstellung, Verbesserung und Ausdehnung des Waldes; angewandte Forschung; wirtschaftliche Wertschöpfung. Übersetzung: S. Covi

Bibliographie

CFPF, 1984: Proposition pour un projet de sauvegarde et de mise en valeur des massifs forestiers situés entre les rivières Andranomena et Tsiribihina. Doc. ronéo. Morondava. Schlemmer, B., 1983: Le Menabe. Histoire d'une colonisation. Trav. et doc. Orstom 164.